

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_034_B | Histoire de la folie, préparatifs \[B\]](#)[CollectionBoite_034_B-10-chem | Possession. XVIIe -- XVIIIe siècles. Item](#)[La possession aux XVIIe et XVIIIe s\[iècle\]. \(Semelaigne, Quelques pionniers\)](#)

La possession aux XVIIe et XVIIIe s[iècle]. (Semelaigne, Quelques pionniers)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b034_B_f0131**

Source**Boite_034_B-10-chem | Possession. XVIIe -- XVIIIe siècles.**

Langue**Français**

TypeFiche**Lecture**

Personnes citées

- [Bayle, François](#)
- [Semelaigne](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 12/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

François André, du Misange de Saint André

Établi à Caen ; il rédige en

"Lettre de M. de S^e André... à qquns uns de
les amis du sujet de la magie, des magiciens
et des sorciers".

Elle ne sort jamais, qu'à Paris comme hier par la
Sorbonne, en 1725.

1^{re} des affaires de disant Saint André est procès de
sorcellerie en 1669-70 : 500 personnes compromises,
17 condamnations à mort ; 1 mort de roi s'oppose
à l'exécution. Le Duc de Normandie achève
alors à remontrance du Roi.

A propos de cette remontrance, S^e André écrit

"Elle prouve bien qu'il y a des sorciers par
l'imagination, gens qui croient être véritablement", qui
sont persuadés qu'ils vont au sabbat en corps,
qu'ils y adorent le diable, qu'ils y commettent
de vices d'adultère, d'impureté, de sacrilège et
qui se confument^{en} lui. Elle prouve encore que il y a
des enchanteurs et des empoisonneurs, gens qui
font des maux à l'homme sur les bêtes et sur les animaux,
mais elle ne justifie pas que le sabbat des sorciers
est qqun chose de réel, qu'ils y soient transportés
en corps, et qu'il y puisse affectu^{er} les choses
qui doivent s'y passer. Elle ne justifie point ~~mais~~^{aussi}
que le diable est ordinairement auteur des